

Règlement Financier



Saison 2025-2026

Adopté lors de l'AG de la Ligue Régionale Pays de la Loire, le 25 Octobre 2025

Contributions et Engagements

Engagements Compétitions Régionales : 5 € par joueur Adulte pour les Simples, 10 € par équipe pour les Doubles, 15 € par équipe pour les Triples et 20 € par équipe pour les Quadrettes.

Contributions licences : 7 € par licence Adulte (Compétition-Promotion) et 3 € par licence Loisir dont 1 € pour l'activité Développement-Promotion.

Le règlement de ces engagements doit être effectué pour le 30 Juin de la saison sportive. Toutefois, afin d'assurer une trésorerie régulée de la Ligue, un acompte de 50 % des montants de la saison précédente pourra être demandé pour le 31 janvier de la saison en cours sur simple appel du Trésorier Général.

Indemnités Joueurs-Joueuses.

1. Adultes

Championnats de France Quadrettes

Division D3 & Vétérans :

- **90** € par joueur présent lors de la compétition (Maximum 4 indemnités, soit **360** €).

Championnats de France Triple Féminin

Division F3/F4 :

- **90** € par joueuse présente lors de la compétition (Maximum 3 indemnités, soit **270** €)

Championnats de France Doubles & Doubles Mixte

Adultes toutes divisions :

- **90** € par joueur ou joueuse présent(e) lors de la compétition (Maximum 2 indemnités, soit **180** €)

Championnats de France Simples - Combinés & France Tirs

Adultes toutes divisions :

- **130** € par joueur ou joueuse

Championnats des A.S 3 & 4 Division

- Régional : Par équipe : **0,28 € / Km AR** pour 2 voitures (péages compris). **Plus 100 €/équipe jouant cette compétition hors de son CBD.**
- Inter - Régional : (1ère et 2ème phases) : Intervention de la FFSB pour 3 voitures (**0,10 €/km**) et un forfait de **192,50 €** (samedi) ou de **297 €** pour le week-end.
- Phases Finales : Indemnité Ligue versée selon le montant des frais engagés sur l'ensemble de la compétition et restant à charge de l'équipe ou du club, après les autres aides ou subventions (Ville, CBD, FFSB, Conseil Départemental, Conseil Régional, etc...)

Déplacements Joueurs-Joueuses Compétitions Inter-régionales

Simples :

- 150 Kms maximum Aller-retour : Pas d'indemnités
- Entre 151 et 300 Kms Aller-retour : **65 €**
- Entre 301 et 500 Kms Aller-retour : **85 €**
- Entre 501 et 800 Kms Aller-retour : **140 €**
- Supérieur à 800 Kms Aller-retour : **180 €**

Doubles, Triples, Quadrettes (pour l'équipe) :

- 150 Kms maximum Aller-retour : Pas d'indemnités
- Entre 151 et 300 Kms Aller-retour : **85 €**
- Entre 301 et 500 Kms Aller-retour : **110 €**
- Entre 501 et 800 Kms Aller-retour : **140 €**
- Supérieur à 800 Kms Aller-retour : **180 €**

Compétitions Féminines (Rassemblement inter-régional, Open Féminin inter-régional) (par voiture)

- 150 Kms maximum Aller-retour : Pas d'indemnités
- Entre 151 et 300 Kms Aller-retour : **85 €**
- Entre 301 et 500 Kms Aller-retour : **110 €**
- Entre 501 et 800 Kms Aller-retour : **140 €**
- Supérieur à 800 Kms Aller-retour : **180 €**

Les repas des compétitions régionales « Open Féminin » sont pris en charge par la Ligue sur présentation de justificatifs.

Déplacements Joueurs-Joueuses Challenge Régional Vétérans

Sur présentation de justificatifs des frais réels, un forfait de 340 € maximum (Km (essence et péages), repas et consommations) est attribué à chacune des équipes des 2 CBD qui se déplacent dans le CBD organisateur de ce Challenge.

2. Jeunes

Qualificatif Régional Simples - Doubles - Combiné - 15 // - 18

Indemnité repas : Plafond **16 €** maxi par joueur (1 ou 2) et 1 manager (avec justificatif)

Championnats de France Doubles - Triples

Indemnité forfaitaire de **60 €** par joueur (3 joueurs maximum pour le Double et 4 pour le Triple)
- Manager : **90 €**

Championnats de France Simples - Combinés & France Tirs

Indemnité forfaitaire de **60 €** par joueur
- Manager : **90 €**

Le règlement de toutes les indemnités sera effectué dans le mois suivant le qualificatif régional

Compétitions Jeunes (Simples - Doubles - Triples - Multi-épreuves)

- Compétitions organisées dans le cadre de la Région (Championnat PAJ)

La Ligue régionale indemnise à hauteur de **35%** les dépenses réelles occasionnées par les déplacements (Restauration et Indemnités kilométriques) hors départements clubs d'origine.

Barèmes d'indemnisation (Plafonds) :

. **Indemnités kilométriques** : **0.28 €/km + Péages** (Départ : Chef-Lieu Département du Club d'origine (Via Michelin))

. **Restauration** : Déjeuner : **16 €** - Dîner : **19 €**

. **Hébergement** : **45 €** pour 1 chambre (3 jeunes) - Même tarif pour le manager.

Modalités d'accompagnement : 1 manager par équipe de club - 1 manager pour 4 compétiteurs individuels. Seuls les déplacements hors département du Club d'origine (AS) seront pris en considération pour l'attribution de l'aide.

Rappel :

Toute demande d'aide ne sera prise en compte qu'avec les justificatifs validés par le prestataire (Restaurant ou Hôtel) ou facturés au bénéficiaire (tickets de péages).

Indemnités Arbitrage

Tous les arbitres 'Traditionnel et Sportif', appelés à officier sur le territoire régional, avec ordre de mission de la Ligue, pourront bénéficier des vacations et indemnités suivantes :

- Indemnité kilométrique : **0,28 €** (Aller - Retour + Péages (sur justificatifs). Base ViaMichelin itinéraire le plus rapide))
- Hébergement * (nuit + petit-déjeuner) : **75 €**
- Restauration : Déjeuner : **17 €** maxi. Diner : **20 €** maxi.
- **Vacation $\frac{1}{2}$ journée : 60 €**
- **Vacation 1 journée : 90 €**,
- **Vacation rencontre de Clubs : 60 €**

* La nuitée et le repas du soir ne seront réglés que si le trajet retour est supérieur à 3 heures.

La totalité de ces dépenses sera prise en charge par le CBD organisateur.

Indemnités Membres Commission régionale Jeunes

Les membres de la Commission Régionale des Jeunes sont indemnisés dans le cadre des 2 réunions prévues pour un fonctionnement normal par le Comité départemental d'origine, compte-tenu qu'à ce niveau, la Commission départementale ne fonctionne pas.

En cas de réunion supplémentaire à l'initiative de la Ligue Régionale, les indemnités seront versées par cette dernière selon les modalités habituelles à savoir :

- Indemnités kilométriques : **0.28 € + Péages** (Justificatifs à fournir)
- Repas : **16 €** maximum (avec justificatif)

Participation CBD - Stages

Pour les stages organisés sous la responsabilité de la Ligue Régionale, la participation des Comités départementaux sera à hauteur de :

Stage Jeunes : 50 % pris en charge par les CBD au prorata des stagiaires

Stage Arbitres : 50 % pris en charge par les CBD au prorata des stagiaires

Stage Féminines : 50 % pris en charge par les CBD au prorata des stagiaires

Stage national (Encadrants) : 50 % pris en charge par les CBD (Solde action en tenant compte des aides de la FFSB)

Indemnités Membres Comité Directeur

Les membres du Comité Directeur perçoivent une indemnité kilométrique de **0,28 €** pour tous les déplacements occasionnés dans le cadre de leurs missions ainsi que le remboursement des péages d'autoroute sur justificatifs. Toutefois, les indemnités seront versées à l'appui d'une fiche établie par chaque membre.

Pour le remboursement des repas (délégation à l'organisation des championnats régionaux), l'indemnité est fixée à 17 € maximum (avec justificatif).

Redevances Compétitions régionales

Pour les compétitions régionales, gérées par la Ligue Régionale, mais organisées par un Comité départemental à tour de rôle, ces derniers reverseront à la Ligue régionale une participation financière suivant le type de compétition à hauteur de :

Simples Adultes : 50 €

Triple féminin : 50 €

Chpt. Qualif. Quadrette Adultes D3 : 50 €/équipe

Finale 3^{ème} place Quadlettes Adultes D3 : 150 €

Doubles Adultes : 100 €

Qualificatif Double Mixte : 50 €

Finale AS : 100 €

Finale Vétérans : 100 €

Divers

- Badge LBR : 2 €
- Oubli de licence/Compétition régionale : 30 €
- Non-participation à un championnat régional sans motif (en cas de qualification) : 50 €

Enfin, nous rappelons que toute demande d'indemnisation de frais doit être adressée au Trésorier général dans les 2 mois maximum suivant l'action ou la mission et sera réglée sous 15 Jours par virement (joindre un RIB à votre note de frais) ou par chèque.

Remarque : Sauf exception, toutes les aides attribuées par la Ligue pour les différentes compétitions ou stages, seront versées au CBD concerné, charge au Trésorier dudit CBD de reverser ces aides à chacune des AS ou chacun(e) des joueurs/joueuses concernés.

Important :

Le versement de toutes ces aides est assujetti à la transmission par chaque CBD de son rapport annuel d'Assemblée Générale accompagné de ses comptes financiers de l'exercice écoulé et de son règlement financier en cours avant le 31 Décembre de l'exercice en cours.

oooooooooooooooooooooooooooo